ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Secours d'urgence

Question écrite n° 47844

Texte de la question

M. Patrick Balkany appelle l'attention de M. le secretaire d'Etat a la sante et a la securite sociale sur le financement des SAMU et SMUR. Rattaches a une structure hospitaliere, les SAMU et SMUR devraient disposer d'un financement sur la dotation budgetaire allouee a ces hopitaux. Or, chaque transport fait l'objet d'une procedure de remboursement aupres des caisses d'assurance-maladie, ce qui engendrerait une double depense pour la collectivite. Il lui demande donc de bien vouloir lui preciser le mode exact de financement des services des SAMU et SMUR.

Données clés

Auteur : M. Balkany Patrick
Circonscription : - NI
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 47844
Rubrique : Sante publique
Ministère interrogé : santé et sécurité sociale
Ministère attributaire : santé et sécurité sociale

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 3 février 1997, page 469